

La Fédération des Pupilles de la Nation à Monsieur le Président de la République,

Nos pères sont morts à la guerre, nous avons tous souffert de la même manière !

Le Gouvernement de M. Lionel Jospin, en Juillet 2000, a institué une indemnisation pour les enfants dont les parents, juifs, sont morts en déportation pendant la seconde guerre mondiale.

En Juillet 2004, le gouvernement de M. Jean-Pierre Raffarin a élargi le périmètre des pupilles de la nation, orphelins de guerre, indemnissables, à ceux d'entre eux dont les parents furent victimes d'actes de barbarie pendant cette même guerre.

Ces décisions, intervenues très tardivement, prennent en compte la souffrance de certaines victimes particulières et de celle de leurs proches. Il n'était pas trop tard pour bien faire.

Le Président Nicolas Sarkozy a été rapidement convaincu par les autres orphelins de guerre, pupilles de la nation, que les deux décrets sus visés avaient introduit une grave inégalité de traitement entre les uns et les autres.

Il s'est donc engagé à réparer cette injustice et à promulguer un nouveau texte pour une indemnisation uniforme, de tous.

Le Préfet AUDOUIN a été chargé d'un rapport et ce rapport a été étudié par une commission tripartite qui vient de rendre ses conclusions. Le choix définitif entre plusieurs hypothèses appartient dorénavant au Président de la République lui-même.

L'état des finances publiques plaide pour une solution minimaliste. Le critère majeur demeurerait celui des actes de barbarie commis par le régime nazi. Peut-être y ajoutera-t-on les victimes de crimes de guerre ou de faits de résistance.

Notre Fédération revendique l'indemnisation de tous au nom de notre égalité dans la souffrance et préconise l'instauration d'un fonds d'indemnisation de toutes les victimes de guerre au moyen d'une taxation spéciale prélevée sur les ventes d'armes.

Le Président de la République ne peut, en aucun cas, fonder son choix sur la seule base des financements nécessaires. Il est garant de l'impartialité de l'Etat et de l'égalité des droits des citoyens qui ont vécu des drames semblables.

Chaque récit d'un orphelin de guerre est singulier, mais tous se rejoignent dans l'expression d'une douleur inguérissable : la perte prématurée d'un père, d'une mère ou des deux à la fois.

Le risque aujourd'hui existe de voir s'ajouter à cette douleur le sentiment violent d'une profonde injustice : pourquoi indemniser l'un et refuser cette reconnaissance à l'autre ?

Nous avons tous obtenus la carte par laquelle l'Etat français nous a adoptés en qualité de pupilles de la nation. Nous sommes nombreux à nous demander à quoi cette adoption nous aura servi ?

L'Etat se sera payé de mots envers nous, un point c'est tout.

Nous voulons croire que M. Sarkozy qui récemment, devant les agriculteurs en colère dans le Jura, à Poligny, a déclaré : « Proposer une solution quand tout le monde sera mort, ce n'est pas une solution, c'est un faire-part », aura la même réflexion pour nous.

Pour trop d'entre nous, le faire-part a déjà été écrit.

Nous ne demandons pas l'aumône. Nous demandons l'égalité. La loi du 27 juillet 1917, sur les Pupilles de la Nation, votée à l'unanimité par la Chambre de Députés et par le Sénat, « est une loi de liberté, de fraternité, de respect mutuel, de concorde et de solidarité sociales ».

Nous demandons d'être considérés comme les enfants de parents sacrifiés sur l'autel de la Nation et exigeons que l'égalité de la prise en charge s'ajoute à la fraternité dont notre République s'honore.

Au nom de la **FEDERATION DES PUPILLES DE LA NATION (FPN)**, novembre 2009

Bernard Rodenstein, président

Fils de Charles Rodenstein, Mort pour la France, incorporé de force dans l'armée allemande

18 rue Roosevelt - 68000 COLMAR 06 07 99 46 14 - 03 89 41 06 00 - b.rod@free.fr

Jean-Paul Kirmann, secrétaire général

Fils de Léon Kirmann, Mort pour la France, résistant FFI

62, Ban St Dié, 88230 Plainfaing

